



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/071

Genève, le 6 juin 2025

CONCERNE :

ÉQUATEUR

Transactions à des fins commerciales relatives aux requins de l'Équateur

1. La présente notification aux Parties est publiée à la demande de l'Équateur.
2. L'organe de gestion CITES de l'Équateur a demandé au Secrétariat d'informer toutes les Parties qu'à partir du 1^{er} juillet de cette année et jusqu'à nouvel ordre il ne délivrera plus de permis ou certificats CITES à des fins commerciales pour les espèces de requins inscrites aux Annexes de la Convention.
3. Si les Parties se posent des questions concernant la validité d'un permis délivré par l'Équateur, nous les invitons à contacter directement l'[organe de gestion CITES](#).